



Recalcul d'une pension alimentaire

Par **Fabrice76490**, le **22/02/2013** à **12:36**

Bonjour,

La fille(19 ans)de ma concubine a quitté notre foyer pour désormais vivre chez son père. Son père a décidé de saisir le JAP afin de récupérer et revaloriser la pension alimentaire qu'il versait à ma concubine. Normal jusque là...

La question est :

Quand il y a recalcul d'une pension alimentaire, outre les revenus de la mère bien entendu, le JAP prend-il en compte les revenus du "concubin" (ni PACSé, ni marié)?

Vous remerciant de votre attention,

Par **cocotte1003**, le **22/02/2013** à **13:27**

Bonjour vos revenus vont participera titre des charges puisque vos devez participer aux charges de votre ménage faisant ainsi diminuer les charges de la mère, cordialement